

# Académie Commerciale Catholique

DE MONTREAL.

Monsieur,

Permettez moi de vous mettre sous les yeux le programme d'un cours nouveau que MM. les Commissaires d'Ecoles Catholiques de la Cité de Montréal, aidés de l'Honorable Ministre de l'Instruction Publique, adjoignent au Cours Commercial de cette institution. C'est un cours polytechnique complet auquel est jointe une école professionnelle.

Je n'ai pas besoin, Monsieur, de vous faire remarquer l'importance de telles études : tout ce que la Province compte d'hommes éminents, de citoyens distingués, de grands industriels ont réclamé, depuis longtemps, la création d'une école spéciale — les journaux se sont emparé du fait, la Chambre s'en est occupé. On se plaint : la jeunesse Canadienne n'a devant elle que la perspective des études légales ou médicales. Et cependant les lignes de chemins de fer actuellement en construction, le creusement des canaux, l'établissement des routes demandent un personnel nombreux que l'étranger seul fournit ; les grandes compagnies métallurgiques, les industriels dérangeant les usines importantes vont également chercher à l'étranger, les premiers leurs ingénieurs, les seconds leurs contre-maitres. Tout à côté, nos jeunes gens après de longues études classiques, manquant des connaissances spéciales sur toutes ces choses se rejettent sur les professions d'Avocats, de Notaires, de Médecins. Cette école est, j'oserai dire, le seul moyen de désencombrer ces professions et de retenir notre jeunesse instruite au milieu de nous en lui offrant de nouvelles carrières.

Toutes ces raisons et d'autres dont le développement serait trop long, ont poussé MM. les Commissaires à ne reculer devant aucun sacrifice, ils ont pris l'initiative d'un cours scientifique et industriel ; mais comme la fondation d'un cours semblable entraîne à de grandes et fortes dépenses, comme leurs ressources sont limitées, comme enfin une école semblable ne peut guère exister qu'avec l'aide du gouvernement puisqu'elle est créée non-seulement dans les intérêts de la Cité de Montréal, mais encore de toute la Province — ils se sont adressés à l'Honorable Ministre de l'Instruction Publique qui a bien voulu seconder leurs efforts aussi généreusement que les moyens mis à sa disposition le lui permettaient.

Comme vous pouvez vous en rendre compte en jetant les yeux sur le programme, nous nous proposons de faire suivre aux jeunes gens une des quatre branches désignées sous les rubriques de GÉNIE CIVIL, MINES ET MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE ET TRAVAIL DES MÉTAUX, INDUSTRIES DIVERSES ET PRODUCTIONS. — Le cours comprend trois années d'études en admettant que l'examen d'admission soit satisfaisant. Les études spéciales commencent dans le cours de la deuxième année, la première étant consacrée aux études d'ensemble. Dans le courant de la deuxième année commencent aussi les travaux d'atelier organisés sur le modèle des écoles professionnelles d'Angleterre et de France. Là, forges, creusets de fusion, enclumes, étaux limeurs, machines à tourner, à percer, etc., seront à la disposition des élèves. — Durant la saison d'été des opérations topographiques et hydrographiques seront dirigées par un ou plusieurs professeurs de l'établissement. Tout est combiné de façon à donner au jeune homme une éducation spéciale à la fois solide et éminemment pratique.

Il est évident que des jeunes gens intelligents, d'un certain âge et ayant des aptitudes spéciales peuvent seuls aborder des études semblables. — C'est une voie ouverte à ceux qui finissent leur cours des sciences dans les collèges classiques ; les matières qu'ils ont étudiées sont précisément celles sur lesquelles roule l'examen d'admission. Au lieu d'étudier quatre et cinq années le Droit ou la Médecine, ils pourront, au bout de trois ans d'un travail continu, sortir de l'école et se caser honorablement si ce n'est brillamment. Une classe est ouverte pour la préparation à l'examen d'admission.

On veillera strictement à ce que la conduite des étudiants soit exempte de tout reproche, et on portera une attention spéciale à ce que ceux d'entre eux qui n'ont pas de parents à la ville puissent se loger et prendre pension dans des familles d'une honorabilité reconnue. On exigera d'eux l'accomplissement des devoirs religieux, — des instructions morales leur seront données régulièrement.

Grâce à l'aide bienveillant de l'Honorable Ministre de l'Instruction Publique, MM. les Commissaires ont pu, dès le début, établir l'école sur des bases assez larges pour qu'elle puisse donner des résultats satisfaisants. Un magnifique cabinet de physique et de mathématiques se monte actuellement ; un laboratoire de chimie bien complet s'organise. Ici le laboratoire joue un grand rôle, chaque élève devant se familiariser avec l'emploi des réactifs et se rompre aux analyses. Des collections minéralogiques et d'histoire naturelle sont en voie de formation. Une bibliothèque est à la disposition des élèves. Toutes les améliorations possibles quant au local, aux instruments de précision, aux collections minéralogiques et d'histoire naturelle, à la bibliothèque et à l'outillage des ateliers, se feront au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir et que le nombre des élèves le requerra.

L'Enseignement de ce cours est confié à un professeur qui a été formé aux écoles professionnelles en France. D'autres professeurs habiles lui sont adjoints.

En résumé, j'offre à votre approbation, monsieur, le programme d'une école polytechnique proprement dite, je l'offre comme une œuvre éminemment utile à la prospérité du pays et à l'avenir de la jeunesse Canadienne, — je fais appel à votre bienveillance et à votre patriotisme, vous rappelant que l'établissement d'un cours aussi important ne souffre pas de demi-moyens et nécessite un encouragement sérieux.

U. E. ARCHAMBAULT,